



Section académique de LIMOGES

N° 269 - JANVIER 2008

Mensuel

Directeur de publication
Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin
87000 LIMOGES

☎ : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0408 S 07785

- CASSE DES STATUTS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
- DEMANTELEMENT DU SECOND DEGRE
- SALAIRES BLOQUES, CARRIERES ECRASEES,...
et marché de dupes dans la course aux heures supplémentaires !

TROP c'est TROP !

Il est de la responsabilité de tous de ne pas laisser faire.

JEUDI 24 JANVIER GREVE UNITAIRE NATIONALE

- ♦ **dans la FONCTION PUBLIQUE** à l'appel de l'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires (FSU, CGT, FO, UNSA, CFTC, CFDT, Solidaires)
- ♦ **dans l'EDUCATION** à l'appel de l'ensemble des fédérations syndicales de l'Education (FSU, UNSA- Education, FERC-CGT, SGEN-CFDT, FNEC-FO, Sud Education, SNALC).

Le 24 janvier, plus nombreux, plus forts, plus déterminés encore que le 20 novembre dans la grève et dans la rue !

P. 1 : Edito

P. 2 : Plus forts le 24 que le 20
RGPP : une logique meurtrière

P. 3 : Individualisation des salaires

P. 4 : Mission de l'Ecole et statuts de ses personnels

MANIFESTATIONS UNITAIRES

TULLE

10 H devant la cité administrative

GUERET

10 H devant la mairie

LIMOGES

10 H 15 place de la République

Plus forts le 24 janvier que le 20 novembre

N. Sarkozy, à l'occasion de ses « vœux » adressés aux fonctionnaires, a réaffirmé sans ambages sa volonté de **rupture** :

- ◆ **Rupture** avec les règles actuelles du statut général de la fonction publique, afin de permettre, entre autre, d'amplifier les suppressions d'emplois et de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
- ◆ **Rupture** avec les principes mêmes de la négociation collective des salaires dans la Fonction Publique pour les remplacer par une individualisation des rémunérations, adossée au discours sur le mérite.

Pour la première fois depuis 7 mois, le président Sarkozy a concédé que le candidat Sarkozy s'était trompé sur sa capacité à faire évoluer le pouvoir d'achat : **gagner plus ne devient possible qu'à la condition exclusive de travailler plus. Pis : ne pas travailler plus exposerait au recul de son pouvoir d'achat.**

Les conséquences des choix gouvernementaux seraient d'une extrême gravité. Chacun a la responsabilité de tout mettre en œuvre pour éviter l'immense recul social que produirait inévitablement la rupture annoncée.

C'est le sens de l'appel à se mettre en grève et à manifester massivement le jeudi 24 janvier par l'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires et de l'ensemble des fédérations syndicales de l'Education.

Nul ne doute qu'il convient de s'inscrire dans la perspective d'une action durable, la grève du 24 janvier doit amplifier la forte mobilisation observée le 20 novembre. Chacun de s'employer à ne pas rendre inéluctable l'appauvrissement du service public et de ses personnels.

Une logique meurtrière : la RGPP

La **Révision Générale des Politiques Publiques**, accompagnée de son cortège d'audits, n'est nourrie que par un seul objectif : **l'accomplissement sur le quinquennat d'économies à grande échelle** dans les services publics, l'Education et le second degré étant particulièrement exposés.

L'ampleur des économies budgétaires visées suppose donc de **diminuer considérablement le nombre d'emplois** : les départs massifs à la retraite constituent alors une opportunité, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux une méthode et un rythme.

La masse salariale consacrée à ceux qui restent doit être contenue. **Les augmentations individuelles** concédées doivent être inscrites dans cette masse, le tri s'opérant au travers du « **mérite** ».

La suppression massive d'emplois suppose l'évolution des missions des personnels : il faut donc **s'attaquer aux protections statutaires dont ils jouissent encore**. Elle suppose aussi une nouvelle organisation des services, intégrant le désengagement de l'Etat, la recherche de "résultats" et donc l'instauration de systèmes "managériaux" et concurrentiels.

La boucle est bouclée. Et pour n'en rester qu'à l'Education, l'articulation entre ces objectifs gouvernementaux et les projets qui circulent sur la réforme du système éducatif est claire. Tout comme est clair leur rapprochement avec les suppressions de postes ou la question salariale.

Dire non à l'individualisation des salaires

L'appauvrissement des personnels de l'Education Nationale est une donnée objectivement mesurable : le point d'indice a perdu 20 % de sa valeur en 20 ans. Il est aussi devenu une réalité sensible au quotidien pour nombre de collègues, particulièrement les plus jeunes, confrontés aux problèmes de logement ou de transport. La dégringolade est telle que le salaire d'embauche d'un certifié n'est aujourd'hui que de 1,25 SMIC (contre 2 SMIC en 1981).

Cet appauvrissement touche en réalité tout le monde : il est seulement masqué par l'effet normal de l'avancement et des promotions. **On monte dans la grille, mais c'est la grille tout entière qui descend... La valeur du point d'indice a reculé de 7% sur les prix depuis 2000.** Sur la seule année 2007, on peut évaluer que les pertes cumulées équivalent à plus de 20 jours de salaire par rapport à l'année 2000. Autres conséquences tangibles : le gain d'un échelon (par exemple du 10^e au 11^e pour un certifié) entre 2000 et 2007 n'aura procuré **aucun** gain de pouvoir d'achat sur la période. Pour un certifié, à taux de remplacement égal, le pouvoir d'achat d'une retraite prise au 11^e échelon aujourd'hui n'équivaut qu'à celui d'une retraite prise au 10^e échelon en 2000.

L'indice c'est : le salaire, la reconnaissance des qualifications, la carrière, les retraites. Les ravages de la perte de la valeur des points d'indice commune à tous les fonctionnaires sont terribles. Or, à la mi-décembre, le Ministre de la Fonction Publique, au nom du gouvernement :

- 1°) a refusé toute réévaluation de la valeur du point et toute mesure générale,
- 2°) a considéré que les mesures d'avancement statutaire tenaient lieu de rattrapage de la hausse des prix et qu'il s'agissait là d'un principe qui s'appliquerait dans l'avenir
- 3°) a affirmé que la voie de meilleures rémunérations passait désormais par le mérite et les heures supplémentaires.

Il s'agit donc de rompre avec le droit fondamental à un déroulement de carrière, de rompre avec les solidarités entre fonctionnaires et de promouvoir le salaire individualisé. Oubliée alors la référence commune, en tout point du territoire, à l'appartenance à un même corps national. Il s'agit *in fine* de se passer de toute négociation salariale générale, voire de référence à toute grille de salaires.

La question des heures supplémentaires est à resituer dans cet environnement. En faire « avaler » un maximum constitue pour le gouvernement un objectif prioritaire et intéressant en cela :

- 1°) qu'il permet une accélération des suppressions de postes (qui constituent le mode exclusif de financement des heures supplémentaires),
- 2°) qu'il brouille les repères collectifs, instaure des disparités selon les disciplines, les établissements, leur localisation,
- 3°) qu'il démontre que les professeurs peuvent effectivement travailler plus et laisser la porte ouverte à l'allongement escompté de leur temps de travail.

Qui ne voit qu'après le temps de la montée en charge des heures sup, viendra le temps de la remise en cause de leur rémunération.

Le marché du « travailler plus pour gagner plus » est un véritable marché de dupes et un piège tendu à toute la profession. Mais un piège trop gros pour s'y jeter !

Réécriture des missions de l'école et des statuts de ses personnels

11200 emplois sont supprimés cette année. C'est la moitié de ce qui est envisagé chaque année de 2009 à 2012. Si le contingent de suppressions 2008 a été adouci, cela tient certes aux échéances électorales (municipales de mars), mais surtout à des chantiers qui n'étaient pas " bouclés " pour la rentrée 2008 : évolutions de nos statuts, préconisations sur l'organisation des enseignements et des établissements (commission Pochard), réforme du lycée (en gestation dans le secret du Cabinet).

Il reste que les choix proposés dans le cadre de la préparation de la rentrée sont sans équivoque : premier dégraissage des postes en collège et surtout en lycée (plus d'une centaine dans notre académie), arrivée en grand nombre d'heures supplémentaires. Quant à la tentative de passage en force sur le bac pro en 3 ans dès 2008, différée sur 2009, elle en dit long sur ce qui nous attend et attend les élèves.

80000 postes à supprimer d'ici la fin du quinquennat ne peut se faire sans dégâts par rapport à l'existant pour les élèves, le système éducatif et ses personnels.

Le projet scolaire de N. Sarkozy qui place l'évaluation et le tri social au cœur des missions de l'école obligatoire prend forme. Lorsque les destins scolaires et sociaux sont joués de façon précoce, il n'est pas utile de diversifier les voies de formation, de développer les dispositifs de prise en charge de l'hétérogénéité des publics. On peut alors réduire de 25 % à 30 % les horaires des lycéens, regrouper les séries générales, fusionner les voies technologiques et professionnelles, supprimer les formations qualifiantes intermédiaires comme les BEP. C'est tout l'objet de la réforme des lycées, dont l'annonce serait reportée au lendemain des élections municipales...C'est tout l'objet, en amont, d'un collège resserré autour du socle commun.

Car enfin, qui peut croire que le gouvernement parviendra à tenir ses objectifs de réduction du nombre de fonctionnaires sans sabrer le service public d'éducation, sans remettre en cause les droits et garanties de ses personnels ?

Comment le gouvernement compte-t-il supprimer 80 000 emplois en 4 ans ?

Le Bac pro en 3 ans : « gain » de 10 000 emplois.

Réduire les horaires élèves d'une heure en collège : 7 000 emplois.

Réduire les horaires de 25% en lycée : 25 000 emplois.

Imposer 3 heures sup à chaque enseignant : 30 000 emplois.

Transfert des Copsy aux régions : 4 500 emplois.

Autres gisements envisagés:

- Laminage de la voie technologique
- Resserrement de la voie générale
- Financement de certains enseignements en HSE (par exemple : ATP, Aide, TPE ...)

Une partie des projets pour « financer » les 80 000 suppressions de postes visent notre métier. C'est la tâche du **comité Pochard**. Ses propositions ?

- Accroître **l'autonomie des établissements**, y compris le **recrutement des personnels** (sur profil !)
- **Redéfinir les services** des enseignants et les **annualiser**, leur **imposer d'autres missions** (par exemple l'orientation)
- **Augmenter le temps de présence dans les établissements** (pour pallier les suppressions massives d'emplois de vie scolaire ?) ;
- Réformer **l'évaluation** des enseignants en la liant aux résultats de leurs élèves
- Mettre en place des **hiérarchies intermédiaires contrôlant** l'activité des personnels
- Différencier nos métiers, par exemple entre collège et lycée, ce qui aurait de lourdes conséquences : **services, bivalence, rémunération, droit à mutation,...**, **déconnectés de l'appartenance à un corps.**